CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

APEM

Société anonyme au capital de 9 991 928,10 €.
Siège social : 55, avenue Edouard Herriot, 82300 Caussade Cedex.
342 898 384 R.C.S. Montauban.

Avis de réunion valant avis de convocation

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le 8 mars 2007, au 7, rue Biscornet, 75012 Paris, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la partie ordinaire de l'assemblée.

— Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
— Pouvoirs à conférer au conseil pour les formalités.

Ordre du jour de la partie extraordinaire de l'assemblée.

— Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social ;
— Modification corrélative des statuts de la Société ;
— Pouvoirs à conférer au conseil pour les formalités.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution (*Ratification d'une décision de cooptation d'un administrateur).* - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la décision de cooptation de Monsieur Grégoire Chatillon en qualité d'administrateur de la Société, adoptée par le conseil d'administration du 22 décembre 2006.

Deuxième résolution (*Ratification d'une décision de cooptation d'un administrateur).* -L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la décision de cooptation de Monsieur Grégoire Schlumberger en qualité d'administrateur de la Société, adoptée par le conseil d'administration du 22 décembre 2006.

Troisième résolution (*Ratification d'une décision de cooptation d'un administrateur).* -L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la décision de cooptation de la société Barclays Private Equity France en qualité d'administrateur de la Société, adoptée par le conseil d'administration du 22 décembre 2006.

Quatrième résolution (*Pouvoirs).* - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires consécutives aux résolutions ci-dessus votées.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Cinquième résolution *(Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social)*. - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, lequel débutera le 1er juillet de chaque année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide que l'exercice social en cours, ayant débuté le 1er janvier 2007, sera exceptionnellement clôturé le 30 juin 2007.

Sixième résolution *(Modification corrélative des statuts).* - L'Assemblée générale décide, en conséquence de l'adoption de la cinquième résolution, de modifier l'article 20 des statuts de la Société.

L'article 20 est modifié comme suit :

« ARTICLE 20 – COMPTES SOCIAUX

1 - Chaque exercice social commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

…/… »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Septième résolution (*Pouvoirs).* - L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires consécutives aux résolutions ci-dessus visées.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée par l'article 128 du décret du 23 mars 1967 pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la société, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, de projets de résolutions, accompagnés d'un bref exposé des motifs.

Si dans ce délai, aucune modification n'a été apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires le présent avis vaut avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant la réunion. Ils n'auront aucune formalité à remplir et ils seront admis à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée. Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'établissement financier centralisateur de cette assemblée, la Société Générale, Service Des Titres, Assemblée, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex, Téléphone 02.51.85.52.53 fera parvenir aux actionnaires de cette société, tous les documents de convocation préalables, auxquels seront joints les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social de la société ou à la Société Générale, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, par voie postale ou par télécopie 02.51.85.57.01.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

Il est dès à présent indiqué qu'à défaut de quorum sur première convocation, il y aura lieu à deuxième convocation pour le 9 avril 2007 à 15 heures, au 7, rue Biscornet, 75012 Paris.

Le Conseil d'Administration

0700729